

# LAÏCITÉ

COMPTE-RENDU  
SUR LA LAÏCITÉ

-

ENTRETIEN  
AVEC JEAN  
BAUBÉROT

PRÉPARÉ PAR  
Marie Monet  
Pierre Magdelenne  
Association des Anciens Maires de  
la Loire (AAML)



**SERVICE  
CIVIQUE**

Une mission pour chacun  
au service de tous



**ASSOCIATION  
DES ANCIENS MAIRES  
DE LA LOIRE**

## CONTEXTE D'ÉTUDE

Dans le cadre d'une étude sur le principe de la laïcité que nous menons au sein de l'Association des Anciens Maires de la Loire (AAML), en tant que service civique, nous sommes amenés à étudier la laïcité sous divers aspects. Pour mieux comprendre ce principe républicain, nous avons décidé d'aller interviewer différentes personnalités, issues de différents horizons, ayant un lien singulier avec la laïcité. C'est à ce titre que nous avons pu dialoguer avec Jean Baubérot-Vincent, professeur honoraire de la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité » à l'École Pratique des hautes Etudes-Paris Sciences et Lettres. Il se réclame à la fois d'un itinéraire intellectuel et militant, au travers des nombreux travaux de recherche réalisés sur la laïcité. Il a publié de nombreux ouvrages et articles et a animé de nombreuses conférences. En 1988, il crée, à l'EPHE, une Jeune équipe, « Histoire et Sociologie de la laïcité », qui devient en 1995 le laboratoire CNRS-EPHE « Groupe Sociétés Religions Laïcités » ; entretemps (1990), il a été nommé à la chaire laïcité dont il vient d'être question. Travaillant également sur l'étude des laïcités à travers le monde (cf. son ouvrage Les laïcités dans le monde, PUF, 6<sup>e</sup> éd., 2024), il collabore avec de nombreux chercheurs étrangers. Bien qu'aujourd'hui à la retraite, il continue d'étudier et de publier (dernier ouvrage : 1882-1905 ou la laïcité victorieuse, PUF, 2025). Cette rencontre nous a permis de mieux appréhender les fondements sociaux, juridiques et sociétaux de la laïcité, mais aussi de mettre en avant ses propos, dans le cadre du livret de la laïcité.

## DEFINITION DE LA LAÏCITÉ

La laïcité est au fondement de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, sans que celle-ci contienne une définition explicite de ce terme (mais les articles 1, 2, 4 et 31 en fournissent implicitement une). Le regard temporel et ouvert dont M. Baubérot-Vincent dispose, à travers ses travaux de recherche et ses collaborations avec des chercheurs venant d'autres pays, lui permet d'avoir une vision concise sur la manière dont l'on peut définir la laïcité. Pour lui, la laïcité se décline concrètement en différentes visions laïques. Cette diversité de laïcités offre différentes conceptions de celle-ci. M. Baubérot-Vincent évoque la laïcité au singulier et au pluriel tout à la fois. Il n'y a donc pas de définition normative reconnue par tous, mais il s'appuie sur un certain consensus pour construire un portrait-robot (un idéal-type en langage sociologique), permettant d'étudier chaque type de laïcité, de les comparer et de les évaluer. Cet idéal-type comporte quatre critères :

- Les deux premiers font référence aux finalités espérées d'une société laïque : la liberté de conscience (de croire ou de ne pas croire) et l'absence de discriminations liées au facteur religieux ;

- Les deux derniers critères font référence aux moyens mis en place pour atteindre ces finalités : la séparation entre le pouvoir politique (l'État, la puissance publique) et les autorités religieuses (le religieux ne dispose plus d'un « pouvoir spirituel », comme c'était le cas au Moyen Âge), et la neutralité de l'État vis-à-vis de la religion (neutralité arbitrale, pas ignorante).

C'est au travers de ces quatre critères que M. Baubérot-Vincent caractérise la laïcité, et compare les différentes visions politiques et sociales de la laïcité. Ce travail de mettre les bons mots sur ce principe complexe est un travail méticuleux, qui a commencé bien avant sa participation à la commission Stasi.

## LE GSRL ET LA COMMISSION STASI

Engagée dans une démarche alliant le militantisme et la pensée à travers un travail de recherche, M. Baubérot-Vincent vit de manière passionnée pour ses sujets d'études, en particulier pour la laïcité. Il est vrai que l'alliance entre être militant d'une cause à laquelle l'on croit et appliquer une méthodologie rigoureuse de recherche peut sembler difficile. Pourtant, elles peuvent se rassembler, s'unir pour présenter via plusieurs focales un sujet. C'est à travers cet engagement qu'il fonde dès 1988 une Jeune équipe de recherche, qui se transforme en 1995 en Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL). Ce « laboratoire » de recherche, qui vient de fêter ses 30 ans, a été créé dans un contexte d'un engagement positif au développement de la laïcité dans la société, mais aussi d'une demande croissante du monde politique d'avoir une meilleure appréhension de ce sujet. M. Baubérot-Vincent s'engage également durant la période de la commission Stasi, et ce pour plusieurs raisons : d'abord, déjà, en 1989, à la suite d'une demande du premier ministre de l'époque (M. Rocard), il avait rédigé une expertise historique sur la situation des signes religieux, notamment pour savoir si le climat de l'époque concernant ces signes avait eu un antécédent en France. Il est vrai qu'en 1905, une interdiction du port de la soutane a été proposée, mais avait finalement été refusée par les législateurs de la loi de séparation. Les arguments échangés ressemblaient à ceux de 1989. La jurisprudence du cas par cas concernant les signes religieux n'est pas non plus sans précédent : à la suite des lois laïcisant l'école publique, Jules Ferry et Ferdinand Buisson cherchent à retirer les crucifix des salles de classe. Il est décidé de le faire au cas par cas, afin d'éviter toute contestation violente. Cette mesure prend entre 15 et 20 ans à se concrétiser. Cette manière de procéder, par étapes et de façon différenciée suivant les contextes, a permis à la laïcité historique d'être victorieuse, face à une Église catholique influente et intervenant dans le champ politique.

Conseiller à la citoyenneté de la ministre de « l'enseignement scolaire », Ségolène Royal, en 1997-1998, M. Baubérot-Vincent s'inquiète aussi, à cette période charnière, de la montée des difficultés de l'institution scolaire à gérer la place de la laïcité à l'école, ainsi que d'une

focalisation sur une police des vêtements, quand l'école peine à remplir son objectif premier qui est de réduire les inégalités sociales. La « politisation du foulard » rend le débat encore plus conflictuel. La laïcité est devenue, après l'échec de la loi Savary en 1984 sur la question des subventions des écoles et l'affaire du voile de Creil en 1989, une véritable préoccupation dans le débat public, ce qui a conduit à la création d'une commission en 2003 : la commission Stasi. Face à l'absence de directives claires sur les décisions à prendre en matière de laïcité, cette commission a eu pour but d'éclaircir la situation, de permettre un débat apaisé et d'identifier des propositions permettant de réaffirmer l'attachement et le respect de la laïcité dans la société française. Durant cette période, Jean Baubérot-Vincent est en effet amené à « **prendre position** », comme il le décrit lui-même, face à une polémique concernant les signes religieux à l'école et à des interrogations quant à la valeur de la laïcité française. Ses demandes et ses aspirations s'avèrent différentes de la ligne officielle adoptée. Il cherche notamment à ce que soit adoptée une liste de signes religieux ostensibles précisant que le bandana n'est pas considéré comme un vêtement religieux ostensible.

Il cite, pour expliquer son propos, « **Aristide Briand qui parlait de se méfier des victoires excessives, qui entraînent par la suite de la rancœur, des contestations et de la haine et qui font plus de mal que de bien** ». Il déplore que, bien que certains autres membres de la commission, qui étaient d'accord avec lui, se soient « couchés », d'après lui, quand le staff de la commission refusa de soumettre sa proposition au vote, au lieu de persister dans leur ligne de conduite. Jean Baubérot-Vincent croit en une laïcité victorieuse en étant conciliatrice, contrairement à la laïcité plus dure qu'il juge moins efficace face aux extrémismes, et qui a été celle finalement adoptée par la loi de 2004 et, surtout, par la circulaire qui est allée contre la liste de signes établie par la commission Stasi : en parlant d'un « contournement possible » de la loi cette circulaire ne définissait plus de limite claire entre le permis et l'interdit. Cette ligne dure continue d'être appliquée, dans certains cas, en France, comme par exemple la loi du 24 août 2021 qui comporte des dispositions que la loi de 1905 avait refusé de prendre. Pour lui l'institution scolaire n'arrive pas à faire fonctionner la laïcité, contrairement à l'armée, dont la laïcité conciliatrice et mieux réfléchie a permis d'éviter l'entrisme en son sein d'un islamisme radical (alors même qu'elle comporte un nombre important de soldats « musulmans ») lors de l'Opération Sentinelle, mise en place à partir des attentats de 2015.

# UNE LAÏCITÉ ACTUELLE ET CONFLICTUELLE

La laïcité est vécue et étudiée de manière passionnée, mais s'inscrit dans un débat qui, en France, n'est pas sain. La bataille des idées entre chercheuses et chercheurs, ayant des conceptions différentes de la laïcité, est une étape nécessaire pour enrichir le débat. Mais M. Baubérot-Vincent regrette la radicalisation du débat et les dérives péjoratives. Ces dérives consistent à déformer la pensée de l'autre, voire à le calomnier par des fakes-news, non pas pour faire évoluer le débat, mais pour détruire purement et simplement la pensée elle-même. Cette radicalité des idées est vécue dans son travail quotidien, allant jusqu'à des menaces de mort par téléphone ou sur le pare-brise de sa voiture. M. Baubérot décide d'utiliser ces menaces et intimidations comme des sujets d'études, pour ne pas se laisser déstabiliser par elles. Cette radicalité du débat touche également la sphère politique. Cette approche, couplée à une méconnaissance de l'histoire de la laïcité, entraîne des décisions qu'il regrette. En exemple, la suppression, en 2005 et 2020, dans la réédition, par l'Assemblée nationale, du rapport parlementaire rédigé par Briand sur la loi de 1905, du chapitre sur les laïcités étrangères. Paradoxalement, le mot laïcité n'était présent que dans cette partie du texte. Il a fait une demande auprès de Mme Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, pour réintégrer cette partie supprimée du texte originel. Une vision restrictive de la laïcité aboutit, selon lui, à la déformer.

Cette vision d'une laïcité française comme unique au monde est fréquente, mais on peut la regretter. M. Baubérot est amené à collaborer avec des chercheurs en sciences sociales de nombreux pays étrangers travaillant sur la laïcité (en anglo-américain le « secularism »). Avec deux autres chercheurs, il a rédigé une « Déclaration internationale sur la laïcité au XXI<sup>e</sup> siècle », signée par 150 universitaires de 30 pays et publiée en 7 langues. Contrairement à la situation du débat français, un échange constructif et de partage de la connaissance se réalise de manière plus fluide et plus sereine au niveau international. Un autre problème, très important pour M. Baubérot-Vincent, est mis en avant : la question de ceux qui ne se réclament d'aucune religion, situation différente de celle de 1905. En France, maintenant, la moitié des Français ne sont pas croyants, mais là où des aumôniers de chaque religion peuvent aider les croyants à réfléchir sur des questions existentielles, dans les lieux fermés (hôpital, prison, armée, ...) bénéficiant, grâce à l'article 2 de la loi de 1905, de financement public, il n'existe aucun service similaire, de conseillers humanistes (comme en Belgique) pour les non-croyants qui le souhaiteraient. Selon M. Baubérot, la loi de 1905 semble si sacrée (bien que fort mal connue !) qu'on a du mal à l'actualiser, alors que le contexte aujourd'hui n'est pas le même qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle et que les textes européens et internationaux parlent de « religions et convictions [philosophiques] ». D'ailleurs, la loi de 1905 a déjà été modifiée à divers reprises, sans que ses fondamentaux aient été atteints. La laïcité n'est pas un principe figé et doit évoluer pour s'adapter, d'où l'importance d'un débat pour permettre cette adaptation.

Il est intéressant de représenter la laïcité sous la forme d'un iceberg. Entre sa forme émergée et immergée, de nombreux éléments sont à tirer des deux côtés pour appréhender de manière pleine et entière la laïcité. La première, la laïcité émergée, est une représentation médiatique, politiquement visible, qui s'appuie sur la polémique pour être entendue. La seconde, la laïcité immergée, concerne une représentation plus discrète, une laïcité qui fonctionne bien, et que les débats ne mettent pas en avant. Il s'agit d'un véritable problème, d'autant plus quand les propos des chercheurs sont déformés ou mal compris, comme cela a déjà été le cas pour lui à plusieurs reprises. Au-delà des polémiques, M. Baubérot souhaite montrer que la laïcité en France peut fonctionner sans soucis. On peut citer l'application du principe laïque dans certaines institutions (l'armée, la prison, ...) ou au niveau des municipalités : ces dernières ont pris des initiatives pour l'égalité des religions (par exemple par la création de mosquées ou de salles de prière face à ce que l'on appelait « l'islam des caves »), significatives d'une laïcité conciliatrice, même quand l'opinion publique était contre. Les conseils consultatifs de la laïcité auprès des mairies, comme à Chambéry, réunissent des représentants de religions ou de convictions philosophiques. La laïcité demande un courage politique, mais aussi personnel, pour permettre aux mentalités d'évoluer, et permettre à l'opinion publique de s'acclimater à ces évolutions incertaines, mais nécessaires pour pouvoir cohabiter ensemble.

## LE FUTUR DE LA LAÏCITÉ EN FRANCE

Les enjeux liés à la laïcité sont nombreux. Parmi ces enjeux, M. Baubérot-Vincent insiste sur l'importance de la transmission. Parmi ses successeurs, des post-doctorants et chercheurs publient leurs recherches pour continuer à faire avancer ce sujet dans l'opinion publique, même si l'accueil n'est pas toujours très réceptif selon les médias. M. Baubérot-Vincent travaille, dans le cadre de ces projets de recherche, avec de jeunes chercheurs. La laïcité de demain n'est pas pleinement acquise et nul ne peut prédire sa conception future. Il est très difficile de se projeter sur l'avenir de la laïcité. Par exemple, en 1903, personne ne pouvait imaginer le contenu libéral de la loi de 1905, retranscription la plus concrète du principe laïque, qui sera voté par le parlement. La « laïcité intégrale » du président du Conseil, Emile Combes, prédominait ; elle était plus dure mais elle a échoué. Jean Baubérot-Vincent déclare avec humour qu'avec la manie de l'être humain de se trouver toujours un coupable, un ennemi, « **dans 30 ans, l'ennemi ne sera plus le musulman, mais le martien** ». Malgré cette difficulté de prévoir l'avenir, M. Baubérot souligne qu'il est intéressant de s'interroger sur ce sujet et de se demander ce que l'on peut accomplir pour avoir une laïcité plus résiliente. Selon ces propos, trois principaux problèmes sont à résoudre :

- Le premier problème est la question du paysage symbolique concernant les non-croyants. Il faut permettre un meilleur accompagnement des personnes non croyantes sur les questions existentielles de la vie, comme c'est le cas pour chaque religion, et mieux réaliser l'égalité de

- [Suite] la liberté de conscience entre croyants et non croyants, par exemple en votant des lois de liberté laïque, comme la loi sur la fin de vie.
- Le deuxième problème concerne la mondialisation qui amène à un renouveau nationaliste et à un repli identitaire. M. Baubérot nous parle du danger de la « catho-laïcité » (les crèches dans les mairies, les statues religieuses érigées dans l'espace public par exemple), et de la récupération politique de la religion, de l'instrumentalisation de celle-ci pour servir un propos allant contre l'égalité. Le danger, selon lui, est que le déclin du catholicisme permette au politique de le patrimonialiser, et de le remettre ainsi, subrepticement, dans l'identité de la France. L'aile d'extrême-droite de l'échiquier, voire la droite dure, récupère les problématiques de la laïcité pour se les approprier dans ses discours. On constate la conception d'une laïcité identitaire, dont la recherche du nationalisme et d'une conception fermée de la laïcité serait la norme. Au contraire, l'aile gauche de l'échiquier politique ne réfléchit pas suffisamment sur la question laïque, répétant souvent des stéréotypes. Pour lui, il faut que la gauche se saisisse davantage de cette question et que la droite soit plus raisonnable sur la manière dont elle s'approprie ce sujet. Il faut en tous les cas « **retomber dans le réel** », arrêter d'invoquer une laïcité qui n'a pas de matière dans le réel.
- Le troisième problème concerne l'application de la loi de 1905 elle-même, qui n'est pas encore appliquée sur l'ensemble du territoire national (Alsace-Moselle, Guyane, application de la loi Debré où le « caractère propre » prime sur la liberté de conscience que les établissements sous contrat doivent respecter, ...). Il faut une application homogène de cette loi de séparation pour permettre une réaffirmation pleine et entière de la laïcité.

L'instrumentalisation de la laïcité n'est pas nouvelle, mais reste toujours préoccupante. La laïcité reste dans un état fragile, et en particulier au sein de l'institution scolaire, dont les professeurs se sentent abandonnés et les administrateurs de l'institution ne « **savent pas gérer la laïcité** », et par conséquent résoudre les problèmes sous-jacents. Dans tous les cas, aujourd'hui comme pour demain, la laïcité reste un outil essentiel pour lutter contre l'obscurantisme et ne doit pas cesser de l'être.